

Paris, le 8 octobre 2003

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Transports

Projet de programme statistique pour 2004

page

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique2

Extrait du programme présenté à la formation Urbanisme, équipement, logement 19

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME, ET DE LA MER

Direction des affaires économiques et internationales,
Service économique et statistique (SES)
et autres services, organismes et entreprises concernés

1. Introduction

La situation des années 2002 – 2003, avec des restrictions budgétaires générales, d'une part, et, au SES en particulier, un fort déficit en moyens humains, a rendu difficile le simple maintien de la production statistique courante en matière de transport et a contraint à repousser en 2004 la réalisation de certaines opérations explicitement prévues dans le programme 1999 – 2003. Cependant, 2004 est aussi la première année du nouveau programme à moyen terme 2004 – 2008 et certains travaux menés en principe à un rythme quinquennal devront, dans toute la mesure du possible, être sinon réalisés sur le terrain, du moins préparés.

La période 2003 - 2004 sera également déterminante pour la définition de l'architecture du dispositif statistique relatif aux déplacements de voyageurs à longue distance.

Opérations spécifiques décalées de 2003

C'est seulement mi-2003 qu'ont pu enfin démarrer, sur le terrain, les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) qui doit permettre de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Cette enquête, dont le SES assure la maîtrise d'ouvrage, était inscrite au programme à moyen terme 1999 – 2003 et a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable de la part de la formation « Transport – tourisme » en avril 2000 mais sa réalisation effective aura nécessité une longue préparation et l'apport financier de nombreux partenaires. L'enquête test, destinée à vérifier la capacité des entreprises à renseigner les questionnaires, a été lancée au quatrième trimestre 2002.

Fin 2002 – début 2003 aurait également dû être réalisée, par le SES, une enquête spécifique sur l'innovation dans les transports, avec un volet important sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Coordonnée au niveau européen, l'enquête NTIC a été réalisée par l'Insee et les principaux services statistiques ministériels sur leur champ respectif. Non prévue au programme à moyen terme, elle était justifiée par le développement de ces NTIC et par leur impact dans les transports. Pour les transports, elle aurait pu se faire dans le cadre de l'avis d'opportunité favorable exprimé par la formation « Transport – tourisme » en avril 2000, au titre de l'enquête « innovation ». Malheureusement, le SES a dû à nouveau renoncer à lancer cette opération en 2003, faute d'en avoir les moyens : la question de sa réalisation en 2004 est posée.

Dans ces conditions, il apparaît exclu que puisse être lancée par le SES, fin 2003 – début 2004, une enquête sur les relations inter-entreprises (enquête ERIE). Une enquête sur ce thème, coordonnée elle-aussi au niveau européen, aura été menée par l'Insee et les autres services statistiques ministériels sur leur champ respectif. Mais, compte tenu des incertitudes pesant sur la réalisation effective d'une telle enquête, sur le champ des transports, dans les autres pays européens, le projet sera présenté, s'il y a lieu, à la réunion de l'année prochaine de la formation. En effet, si les transports ne font pas l'objet d'une collecte coordonnée au niveau européen, l'intérêt d'une enquête spécifique en France est limité, les informations essentielles sur cette question étant déjà en partie accessibles indirectement via l'enquête annuelle d'entreprise.

Par contre, s'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), la réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation (cf. ci-après 3.6.4.3 et 3.6.4.5) par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, devrait effectivement se faire sur la période 2003 – 2004.

2003 – 2004, période déterminante pour la définition du dispositif statistique relatif aux déplacements de voyageurs à longue distance.

Depuis les résultats relatifs à l'année 1997, le SES utilise les résultats du panel « suivi de la demande touristique » (SDT) de la direction du tourisme pour assurer un suivi léger des déplacements à longue distance entre deux enquêtes lourdes « transport », telle celle réalisée par l'Insee en 1993 – 1994. Jusqu'à mars 2002, ce panel laissait de côté les déplacements d'une journée, ce qui d'un point de vue « transport » était un inconvénient important. Pour une période expérimentale depuis avril 2002, ces déplacements d'une journée sont également suivis. Le panel SDT compte 20 000 individus, la partie couverte par tous les types de déplacement, y compris dans la journée, étant de 8 000 personnes. Cette expérimentation a été financée par la direction du tourisme, le SES et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Elle se déroule dans des conditions qui apparaissent satisfaisantes. Parallèlement, viennent d'être rendus disponibles les résultats de l'enquête paneuropéenne sur la mobilité à longue distance (plus de 100 km à vol d'oiseau), réalisée par le consortium Dateline sur les quinze pays de l'Union européenne en 2001-2002, avec le financement du 5^{ème} programme cadre de recherche-développement (PCRD) européen. L'échantillon français est de 7 350 individus. Tous les déplacements à longue distance sont couverts, y compris les déplacements domicile-travail ou études. Ses résultats offrent l'avantage de la comparabilité européenne, et cela est un élément essentiel en matière de déplacements à longue distance si l'on veut utiliser les résultats des enquêtes des autres pays pour compléter ceux de notre enquête nationale.

Un bilan de ces deux opérations expérimentales va être tiré dans les mois qui viennent, au moment où la préparation d'une nouvelle enquête lourde « transport » devrait entrer dans une phase active, si l'on veut que le renouvellement de cette enquête ne se fasse pas avec un intervalle de temps trop éloigné de dix ans par rapport à la précédente. Si l'enquête paneuropéenne est un succès et si, comme cela a été envisagé, un renouvellement périodique de cette enquête tous les cinq ou dix ans était subventionné par la Commission, l'articulation de ces différentes opérations, pour constituer le dispositif français de suivi des déplacements à longue distance, devra être définie.

Poursuite des efforts d'amélioration ou d'extension de champ des opérations courantes.

Le SES s'efforce de pérenniser un dispositif d'amélioration de l'évaluation du parc de véhicules en service, à partir du fichier central des automobiles (FCA), en prolongement des discussions menées avec les entreprises d'assurances, d'une part, et le contrôle technique, d'autre part, pour faire la part, à l'aide d'informations extérieures, des véhicules enregistrés dans le FCA mais dont tout porte à croire qu'ils ne sont plus en état de rouler. La disparition de la vignette automobile a en effet privé les statisticiens d'une source d'information sur le parc de voitures particulières en service, que le fichier central des automobiles ne cerne pas réellement, du fait de la non déclaration de véhicules détruits ou hors service. La réalisation d'une enquête sur l'utilisation des voitures particulières avait été envisagée mais le coût et les difficultés techniques du traitement complet des non-réponses ont conduit à décider d'explorer d'abord d'autres pistes. Les perspectives de réimmatriculation de l'ensemble des véhicules, désormais prévue non plus à partir de courant 2004, mais en 2006, ne permettent guère d'espérer une remise à niveau du fichier à horizon 2008, et laissent entier le problème actuel.

L'année 2003 devrait aussi voir la fin des travaux préparatoires à l'extension à la route de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises qui serait donc réalisée en vraie grandeur en 2004. A la demande du Comité du label, cette enquête fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité.

L'année 2004 devrait également être la première année complète de fonctionnement du dispositif reconfiguré de suivi de la durée du travail dans le transport routier de marchandises, l'enquête faisant appel à la lecture des disques de chronotachygraphe prenant la relève de l'enquête permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers, pour le suivi conjoncturel de la durée du travail, après une période de recouvrement suffisante. Une collecte d'informations, mais uniquement annuelle, auprès des conducteurs routiers sera toutefois maintenue, à partir de 2004, pour assurer la pérennité de la production de données sur les rémunérations et permettre, en ce qui concerne la durée du travail, de compléter l'information « disques » par une information « conducteurs ». Enfin, le SES espère avoir les moyens de réaliser, en 2004, la composante française de l'opération d'observation des flux de marchandises en transit terrestre et franchissant les barrières alpine et pyrénéenne, en complément de ce que vont faire de leur côté les statisticiens suisses et autrichiens pour l'observation des transits transalpins. Pour la partie routière, il s'agira du renouvellement des enquêtes dites « Transit » déjà menées en 1992-1993 et 1999.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles ou rénovées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Deux enquêtes ont fait l'objet le 10 juin 2003 d'un avis d'opportunité favorable de la part de la formation « transport – Tourisme » :

- Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES)
- Enquête 2004 sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES).

Une enquête fait l'objet en annexe d'une fiche de présentation pour demande d'avis d'opportunité (réunion du 21 octobre 2003) :

- Enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne (enquête « Transit ») (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES)

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

- Enquête annuelle d'entreprise

Outre un ensemble de questions communes à toutes les enquêtes annuelles d'entreprise (tronc commun) et des parties spécifiques aux transports, les questionnaires de l'enquête annuelle d'entreprise comportent des cadres sectoriels particuliers, dans certains secteurs : transports routiers de marchandises et organisateurs de transport de fret, transports urbains et routiers de voyageurs, transports par taxis, transports fluviaux, transports maritimes, manutention portuaire, téléphériques et remontées mécaniques.

Pour les autres secteurs, l'étude de la mise en place de ces cadres sectoriels, suspendue en 2003, reprendra en 2004, en liaison avec les administrations de tutelle et les professionnels du secteur, pour utilisation en 2005.

- Banque de données sur les transports (SITRA)

- volet « marchandises » (SITRA-M)

Au-delà des données de l'enquête spécifique réalisée en 1999 sur les flux de marchandises franchissant les barrières montagneuses par voie terrestre, la banque de données SITRA-M, volet « Marchandises » du système d'information sur les transports, devrait continuer à s'enrichir en 2003 - 2004 de données détaillées sur les transports routiers de marchandises réalisés sur le territoire français par des véhicules immatriculés dans les autres pays de l'Union européenne. Le versement, dans la banque, des données relativement détaillées concernant les transports maritimes, à étudier en 2003, pourrait aboutir en 2004 à une première réalisation.

Antérieurement uniquement interrogeable par l'équipe spécialisée qui réalise et gère la banque, au SES, SITRA-M est depuis 2000 accessible, dans une version simplifiée, aux utilisateurs du ministère, directions d'administrations centrales (DAC) et directions régionales de l'équipement (DRE), via l'intranet du ministère, grâce à un outil d'interrogation à distance utilisant des techniques internet (« SITRANET »). Une extension à des utilisateurs extérieurs au ministère sera étudiée en 2003 - 2004.

- volet « séries longues » (SITRA-SEL)

La constitution du volet « séries longues » de la banque, entamée en 2001, puis ralentie faute de moyens, devrait pouvoir être accélérée à partir de fin 2003. Ce volet consiste en un ensemble de résultats agrégés (séries chronologiques), reprenant les principales séries de cadrage disponibles : séries du mémento de statistique des transports (2001), séries des rapports de la Commission des comptes des transports de la nation (2002 - 2003) et, si possible, séries de cadrage sur les autres pays de l'Union européenne. Outre les séries annuelles, le volet doit inclure également les séries conjoncturelles relatives aux transports. A terme, ces séries seront consultables sur Internet.

- volet « voyageurs » (SITRA-V)

Les premiers travaux relatifs au volet « voyageurs » ont démarré en 2001 avec les données de l'enquête sur les transports en commun de voyageurs, routiers, et sont poursuivis en 2002 avec l'intégration des données sur les migrations alternantes issues du recensement de population de 1999, accessibles également aux utilisateurs du ministère, DAC et DRE, via SITRANET. En 2003-2004, les travaux devraient porter sur l'intégration de premières données relatives aux transports ferroviaires, puis éventuellement des données « transports – communication » de 1993-1994.

- volet « entreprises »

Les réflexions relatives à un éventuel volet « entreprise » sont suspendues, en attendant de tirer les leçons de l'expérience acquise avec la banque de données structurelles sur les entreprises que gère désormais l'Insee.

3. Opérations répétitives

3.1. Travaux intermodaux

3.1.1. Enquête annuelle d'entreprise (enquête d'intérêt général, obligatoire).

Réalisée par le SES auprès d'environ 15 000 entreprises des différents secteurs des transports (mais seulement 10 000 en 2004, du fait de la « stratégie petites entreprises », qui consiste en l'utilisation, une année sur deux, des données fiscales en lieu et place de l'envoi d'un questionnaire).

Il reste à poursuivre la mise en place de parties spécifiques pour les transports aériens et certaines activités de services auxiliaires des transports (cf. partie 2.2 ci-dessus).

3.1.2. Système d'information sur les Transports

Volet Marchandises (SITRA-M)

La banque de données actuelle sur les flux de marchandises (SITRA-M) est alimentée à partir des fichiers du SES, de la SNCF, de Voies navigables de France (VNF) et des Douanes.

Autres volets

Les travaux visant à l'élargissement de la banque de données (volets « séries longues », « voyageurs ») se poursuivront sur toute la période 2003-2004 (cf. 2.2 ci-dessus).

3.1.3. Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la direction des transports terrestres, à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

3.1.4. Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport

Réalisée actuellement par le SES auprès de quelque soixante-dix entreprises de transport fluvial (enquête d'intérêt général, non obligatoire) par suivi des prix de prestations représentatives.

La mise en place de cette enquête dans le transport routier de marchandises est prévue pour 2004 (cf. partie 2.1 ci-dessus).

3.2. Transports aériens

3.2.1. Dispositif annuel d'information concernant les compagnies aériennes françaises.

Réalisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les trafics (passagers, fret et poste), l'utilisation de la flotte et les effectifs.

3.2.2. Exploitation mensuelle et trimestrielle des formulaires d'aérodromes.

Réalisée par la DGAC sur les trafics locaux et les renseignements techniques concernant les mouvements d'appareils.

3.2.3. Résultats mensuels provisoires des principales compagnies françaises et des principaux aéroports.

Exploitation réalisée par la DGAC sur les trafics (passagers, fret et poste).

Le système de collecte et de diffusion de ces informations est en cours d'évolution vers une collecte automatique des informations exploitées pour aboutir à la connaissance des flux en fonction de l'origine et de la destination des passagers.

3.3. Transports maritimes

3.3.1. Base de données portuaires

Gérée par la direction du transport maritime, des ports et du littoral (DTMPL), elle concerne l'activité des ports maritimes de commerce métropolitains et d'outre-mer, navires, escales, marchandises et passagers transportés. C'est à partir des données de cette base que la France satisfait aux obligations résultant de la directive 95/64/CE du Conseil de l'Union européenne du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

Cette base a fait l'objet en 1999 d'une rénovation technique.

3.3.2. Base de données sur la flotte de commerce française

Consistance de la flotte de commerce sous pavillon français, par type de navire et armateur, statistiques élaborées par la DTMPL.

3.3.3. Suivi des affrètements de navires étrangers

Réalisé par la DTMPL : trafics réalisés par les navires étrangers affrétés par des opérateurs français.

3.3.4. Suivi des affrètements de navires français

Réalisée par la DTMPL : ensemble des relations au départ de la France et entre pays tiers.

3.3.5. Enquête sur les activités de l'armement français

Exploitation par la DTMPL d'une enquête réalisée par Armateurs de France auprès de l'armement français ; elle permet d'estimer des tonnes-milles pour le pavillon français et les navires affrétés.

3.3.6. Personnel de la marine marchande

Exploitation de documents administratifs, réalisée par la direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM) : répartition des effectifs par âge, emploi, qualification, secteur d'activité.

3.3.7. Emploi maritime au commerce

Enquête réalisée par la DAMGM auprès des principales entreprises françaises de transport maritime. Répartition des effectifs de marins français et étrangers par secteur d'activité, registre d'immatriculation, nationalité, nature du contrat et qualification. Cette opération fait l'objet, actuellement, d'un réexamen.

3.4. Transports fluviaux

3.4.1. Statistiques du trafic de la navigation intérieure

Exploitation annuelle réalisée par les Voies navigables de France (VNF) à partir des déclarations de chargement : trafics des bateaux selon les sections de voies navigables et les ports. L'ensemble du système de collecte a été réorganisé en 1999.

3.4.2. Situation de la flotte de bateaux de navigation intérieure en exploitation

Dépouillement annuel par VNF des permis d'exploitation : ventilation des bateaux par catégorie, âge, tonnage, puissance.

3.4.3. Dénombrement du personnel marinier

Informations annuelles diffusées par le SES, à partir de données de VNF, de la Caisse nationale de retraite de la batellerie et de l'URSSAF Batellerie.

3.5. **Transports ferroviaires et remontées mécaniques**

3.5.1. Statistiques concernant la SNCF

Effectifs, matériel, énergie consommée, accidents, trafic commercial (fret et passagers)...

3.5.2. Fichier informatique des remontées mécaniques

Exploitation annuelle réalisée par la direction des transports terrestres (DTT) - STRM.

Fichier technique : classification des appareils selon leurs caractéristiques techniques.

Fichier trafic : trafic passagers ; jours de fonctionnement ; tarif saison hiver et saison été (collecte pour environ 2 800 appareils sur 4 000).

3.6. **Transports routiers**

3.6.1. **Transports routiers de marchandises**

3.6.1.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, obligatoire)

Enquête hebdomadaire par sondage et par voie postale réalisée par le SES auprès des propriétaires de camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et de tracteurs routiers (80 000 questionnaires environ par an), pour mesurer le trafic et les transports tant pour compte d'autrui que pour compte propre effectués par les véhicules à moteur immatriculés en France (de moins de 15 ans d'âge). C'est en 2002 que la limite inférieure de taille des camions est passée de 3 tonnes de charge utile (borne incluse) à 3,5 tonnes de PTAC (borne exclue, en cohérence avec le seuil d'accès à la profession de transport routier, au niveau européen).

3.6.1.2. Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers des entreprises de transport routier par exploitation des disques de chronotachygraphe (enquête d'intérêt général, non obligatoire)

Opération de collecte et traitement statistique de disques de chronotachygraphe pilotée par le SES, avec exploitation des disques de chronotachygraphes de 750 conducteurs par trimestre.

Jusqu'à mi 2003, cette opération est réalisée en parallèle avec l'enquête conjoncturelle permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers (enquête d'intérêt général, non obligatoire), menée auprès de 3000 conducteurs routiers des entreprises du transport routier de marchandises, pilotée par le SES, la collecte sur le terrain étant faite par un bureau d'études privé.

L'ensemble du dispositif a été réexaminé en 2002 et il a été décidé d'abandonner l'enquête conjoncturelle permanente au bord des routes courant 2003, le suivi conjoncturel de la durée du travail des conducteurs se faisant alors avec l'enquête « disques ». Cependant, en régime de croisière, une collecte d'informations, mais uniquement annuelle, auprès des conducteurs routiers devrait être maintenue, pour assurer la pérennité de la production de données sur les rémunérations et permettre, en ce qui concerne la durée du travail, de compléter l'information « disques » par une information « conducteurs ».

3.6.1.3. Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers

Complémentaire de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe, dans le dispositif reconfiguré (cf. 3.6.1.2 ci-dessus).

- 3.6.1.4. Enquête de conjoncture du SES auprès des entreprises de transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, non obligatoire)
Enquête d'opinion trimestrielle réalisée par le SES auprès de 1 800 entreprises : opinion des entreprises sur l'évolution récente et les perspectives de l'activité, des investissements, de l'emploi et de la trésorerie. Cette enquête fait, depuis 1996, l'objet d'une extension régionale coordonnée.
- 3.6.1.5. Enquête de conjoncture auprès de la messagerie
Enquête trimestrielle réalisée par le SES, auprès de 25 entreprises ou groupes d'entreprises : évolution passée de l'activité, en volume (nombre d'envois et tonnage) et en valeur (chiffre d'affaires).
- 3.6.1.6. Dépouillement statistique des résultats d'examen d'attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport
Dépouillement réalisé par la direction des transports terrestres (DTT-R1) : nombre de candidats présentés et reçus.
- 3.6.1.7. Etat statistique sur l'utilisation des titres administratifs de transport.
Exploitation réalisée par la DTT-R1 des états trimestriels des autorisations délivrées et restituées.
- 3.6.1.8. Exploitation des comptes-rendus accompagnant les autorisations multilatérales
Réalisée par la DTT-R1 pour la CEMT : tonnes, tonnes-kilomètres, relations.
- 3.6.1.9. Aides de l'Etat aux regroupements d'entreprises de transport routier de marchandises
Bilan réalisé par la DTT-R2.
- 3.6.1.10. Dépouillement statistique des procès-verbaux dressés à l'encontre des transporteurs routiers non-résidents
Réalisé par la DTT-R3.
- 3.6.1.11. Dépouillement statistique des réunions des commissions des sanctions administratives et des sanctions prises par les Préfets à l'encontre des transporteurs routiers
Réalisé par la DTT-R3.
- 3.6.1.12. Enquête sur les résultats des contrôles du transport routier sur route et en entreprise
Réalisé par la DTT-R3.
- 3.6.1.13. Tableau de bord de l'emploi et de la formation du groupe AFT-IFTIM
Enquête sur l'emploi et la formation dans la branche transport (au sens de la convention collective) réalisée annuellement auprès de 2000 établissements (y compris de transport routier de voyageurs).
- 3.6.1.14. Enquête de conjoncture de la Banque de France
Enquête bimestrielle sur les opinions des transporteurs routiers de marchandises et des entreprises de déménagement recueillies par téléphone (500 tous les 2 mois) sur l'activité, les prix, les effectifs, la trésorerie.

3.6.2. Transports urbains et routiers de voyageurs.

- 3.6.2.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (enquête d'intérêt général, obligatoire)
Enquête hebdomadaire par sondage réalisée par voie postale par le SES auprès de propriétaires d'autobus et d'autocars, hors RATP et autobus de province (véhicules de transport en commun de plus de 9 places assises ; environ 13 000 questionnaires par an) : parc en service, voyageurs transportés par nature du service.

3.6.2.2. Transports publics urbains de province

Exploitation annuelle, réalisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en liaison avec les CETE, des cahiers d'information remplis par les autorités organisatrices et les exploitants : structure des réseaux, parcs, effectifs, trafics, tarifs, résultats financiers. Opération menée en partenariat avec l'Union des transports publics (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

3.6.2.3. Transports collectifs non urbains de province

Réalisée par le CERTU auprès des départements, avec le concours des CETE : offre de transport, organisation et usage des services, dépenses des départements, modernisation des réseaux.

Opération menée en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF).

3.6.2.4. Statistiques annuelles concernant la RATP

Effectifs, matériel, réseaux (autobus et réseau ferré), voyageurs, voyageurs-kilomètres, véhicules-kilomètres.

3.6.2.5. Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SES ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

3.6.2.6. Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

3.6.2.7. Enquêtes sur les pratiques de déplacements en milieu urbain

Réalisées par les autorités organisatrices de transports urbains, avec le concours du CERTU, auprès des ménages : caractéristiques des ménages et de leurs déplacements, mode de transport utilisé, motifs des déplacements...

La méthodologie du recueil est en cours de révision pour tenir compte des nouveaux besoins (grands territoires, liés aux nouvelles intercommunalités).

3.6.3. Parc : Fichier central des automobiles (FCA)

Le fichier central automobile (FCA) comprend les véhicules utilitaires et les voitures particulières. Il est géré par l'Association auxiliaire de l'automobile sous la responsabilité du SES, à partir des contenus des cartes grises communiqués par le ministère de l'intérieur. Le FCA permet la réalisation d'exploitations statistiques (connaissance du parc et des immatriculations, données conjoncturelles sur le marché de l'automobile, base de sondage) mais est également utilisé à des fins administratives (établissement du parc d'intérêt national, du parc de réquisition militaire). Le FCA fait l'objet de travaux visant à permettre d'améliorer son contenu et l'estimation du parc effectivement en service.

3.6.4. Infrastructure et circulation routières

3.6.4.1. Identification du réseau national

Exploitation et mise à jour par les DDE du Système d'information connaissance du réseau routier (SICRE) du SETRA /CSTR : caractéristiques du réseau national.

3.6.4.2. Chemins départementaux

Exploitation par les DDE des documents départementaux : longueurs et largeurs des réseaux.

3.6.4.3. Recensement permanent de la circulation sur les routes nationales et les autoroutes non concédées

Réalisé par les DDE et les CETE, avec le concours de la direction de la sécurité et de la circulation routières : détermination du trafic par des compteurs automatiques permanents ou temporaires. Le SETRA/CSTR est chargé des publications.

3.6.4.4. Indice national de circulation

Réalisé par le SETRA/CSTR à partir de données de comptages sur un échantillon de sites et de périodes.

3.6.4.5. Recensement permanent de la circulation sur les autoroutes concédées

Réalisé par les sociétés d'autoroutes, aux péages sur les autoroutes fermées, et à partir des compteurs automatiques sur les autoroutes ouvertes : trafics par sections et tronçons.

3.6.4.6. Sondage annuel permanent sur la circulation en milieu urbain

Supprimé temporairement. Les comptages sont encore faits dans certaines DDE.

3.6.4.7. Suivi permanent de la structure de la circulation sur le réseau routier national

Réalisé par le SETRA/CSTR et les CETE à partir de comptages automatiques et permanents : structure de la circulation et volumes de trafic.

Une refonte complète des bases de données circulation est en cours, à partir d'une utilisation permanente du système informatisé de recueil des données (SIREDO). Elle a pour objet de créer aux niveaux national et régional des bases de données journalières détaillées et de fournir des indicateurs de trafic agrégés et ceci dans les plus brefs délais après la fin de l'année calendaire.

Il est envisagé de mettre à disposition à terme des serveurs de données.

3.6.4.8. Baromètre de satisfaction des usagers de la route

Enquête sur site réalisée sur 3 ans en 3 vagues annuelles.

Opération actuellement suspendue, pour des raisons techniques (modalités d'intervention pour faire stopper les véhicules dont on souhaite interroger les conducteurs)

3.6.5. Sécurité routière

3.6.5.1. Exploitation nationale du fichier des accidents corporels de la circulation routière, réalisée à partir des bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC)

Réalisée par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) à partir des procès-verbaux des BAAC (gendarmerie nationale et police nationale) : tous accidents corporels.

3.6.5.2. Sondages sur les vitesses, le port de la ceinture de sécurité et du casque

Réalisés par l'ONISR à partir d'enquêtes par sondages, quadrimestrielles (au moyen de radars ou de cinémomètres) sur un panel de points représentatifs ; intégration des résultats dans les bilans de circulation routière. L'utilisation du système informatisé de recueil des données (SIREDO) est en cours d'expérimentation.

3.6.5.3. Sondages représentatifs dans les procès-verbaux d'accidents corporels de la circulation routière

Réalisés par l'INRETS à partir des BAAC.

L'INRETS a mis au point depuis 1982 un sondage permanent, représentatif au niveau national, des accidents corporels et s'appuyant sur les procès verbaux. Depuis 1987, le taux de sondage est de 1/50, ce qui correspond à 2 500 procédures environ par an. Ces procès verbaux font l'objet d'un chiffrement spécifique et ont été microfichés jusqu'en 1995. L'objectif de cette base de données est d'évaluer rapidement des enjeux, et de revenir à la lecture des procès verbaux dans le cadre de recherches spécifiques. Aucun renseignement personnalisé n'est utilisé.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le SES poursuivra en 2004 son effort d'allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises.

S'agissant de l'enquête annuelle d'entreprise, la stratégie « petites entreprises », qui consiste à utiliser des données d'origine fiscale, en alternance avec les données collectées dans l'EAE, pour l'essentiel des petites entreprises de moins de 6 salariés du champ de l'enquête, sera appliquée pour l'enquête réalisée en 2004 sur l'exercice 2003

Dans l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) du SES, l'allègement de la charge statistique pourra venir de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les taux de sondage ont, en effet, été réduits autant que faire se pouvait dans les années passées. Mais l'informatisation de la collecte auprès des grandes entreprises, expérimentée sans résultats tangibles en 2000 - 2001, car apparemment prématurée, devrait à terme porter des résultats. En outre, pour aider les entreprises à répondre au questionnaire, le site internet du SES intègre déjà une « aide en ligne » et il est prévu d'offrir ultérieurement aux entreprises la possibilité de répondre, également en ligne, au questionnaire TRM. Par ailleurs, après la fin de la période de recouvrement avec l'enquête trimestrielle ad hoc sur les prix des services de transport routier de marchandises, les questions relatives aux prix des transports seront supprimées dans l'enquête TRM, avec globalement un allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

En 2004 devrait se poursuivre l'utilisation en région des résultats de l'enquête annuelle d'entreprise transport de 4^{ème} génération, qui intègre, depuis l'enquête relative à l'année 1998, des questions sur tous les établissements des entreprises de six salariés et plus interrogées.

En outre, les travaux entrepris par le SES pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les déclarations annuelles de données sociales), qui ont connu une première réalisation pour ce qui est de l'emploi dans les entreprises et les établissements du secteur des transports, devraient en 2004 s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions.

L'ouverture en région (DRE) de la consultation de données agrégées de la banque de données SITRA-M, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») a permis, comme espéré, une utilisation régionale plus intense et plus pointue des informations de la banque relatives aux transports de marchandises. Déjà très sensible actuellement, ce mouvement devrait encore s'amplifier avec la mise à disposition, dans le nouveau volet « voyageurs » de la banque de données sur les transports (SITRA-V), des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues du recensement de population de 1999 (cf. partie 2.2).

5.2. Aspects "environnement"

Le SES développe au fur et à mesure des possibilités le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport. Ce chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SES dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). C'est ainsi par exemple qu'est approfondi avec l'IFEN l'aspect « évaluation des dépenses de protection de l'environnement », avec la recherche d'un indicateur sectoriel « transport » basé sur une expérimentation auprès des sociétés gestionnaires d'autoroutes.

Les synergies avec la Commission des comptes de l'environnement, mise en place en 1998, continueront à être recherchées. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit.

A signaler également la poursuite des travaux de longue haleine lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme « TERM » (« Transport and Environment Reporting Mechanism ») visant au rassemblement de données statistiques sur les transports destinées à alimenter les exercices d'évaluation nécessaires pour éclairer les mesures à prendre pour réduire les émissions, par les transports, de gaz à effet de serre et de polluants. Un acte juridique spécifique devrait être préparé pour accompagner les travaux statistiques nécessaires.

5.3. Aspects « européens »

L'amélioration du système statistique européen sur les transports aura été un des acquis importants du précédent moyen terme.

Des avancées ont en effet été réalisées ces dernières années, du fait de l'entrée en application complète des textes précédemment adoptés mais aussi de par l'adoption, en fin de période, d'un règlement portant sur un mode de transport non encore couvert (règlement « aérien », en mars 2003) et d'un règlement plus complet se substituant à un texte que la libéralisation des marchés avait rendu obsolète (nouveau règlement « rail », en décembre 2002). Parallèlement le dispositif de diffusion d'Eurostat s'est enrichi en ce qui concerne les statistiques de transport.

Ainsi Eurostat a diffusé en 2002 la publication « Panorama des transports - Aperçu statistique du transport par route, chemin de fer, voies navigables intérieures et voie aérienne dans l'Union européenne - Données 1970-1999 » (qui rassemble les principaux résultats disponibles en matière d'infrastructures, d'entreprises de transport, de matériels de transport, de trafic, de transports de marchandises et de voyageurs, de sécurité, de consommation d'énergie), version mise à jour et étendue aux transports aériens du document de synthèse publié sur 1970-1996. En complément, les données détaillées disponibles sont diffusées par Eurostat par CD-ROM, le site internet ne fournissant au grand public que des données de cadrage, synthétiques. Les données détaillées mises à jour régulièrement sont également accessibles via internet, à partir de la base de données New Cronos, mais l'accès direct en est restreint. Eurostat publie également de courtes synthèses, dans la série « Statistiques en bref », ainsi que quelques volumes sur des sujets spécifiques.

Pour les transports maritimes de marchandises et de voyageurs, qui ont fait l'objet d'une directive adoptée en décembre 1995, la diffusion des données détaillées se fait régulièrement.

Pour la route, les dispositions concernant la diffusion des résultats rassemblés dans le cadre du nouveau règlement de 1998 ont été adoptées en 2002. Désormais, Eurostat est en situation de diffuser régulièrement des données européennes détaillées, mais cependant encore incomplètes en ce qui concerne la description des transports de zone à zone, au niveau détaillé de la nomenclature des régions européennes qui correspond, pour la France, aux départements.

Pour le rail, un nouveau règlement a donc été adopté en décembre 2002. Nécessaire parce que les données sur les transports de marchandises requises par la directive de 1980 n'étaient plus disponibles pour certains pays, du fait de la libéralisation qui a été pratiquée dans ce domaine, le nouveau texte, outre les marchandises, concerne également les voyageurs. Mais il n'est pas entièrement satisfaisant : d'une part, la description régionale des flux de marchandises reste en deçà de ce qui est prévu pour la route, dans le détail régional et dans la périodicité de la collecte et, d'autre part, la référence faite dans ce texte, en matière de diffusion, à la loi statistique communautaire risque de le rendre inopérant, du fait du petit nombre d'opérateurs concernés et/ou de la prépondérance des opérateurs « historiques ».

Pour les transports aériens, de marchandises comme de voyageurs, le projet de règlement préparé en 1995 et resté bloqué depuis au Conseil, vient également d'être adopté, en mars 2003. Actuellement, toutefois, une base de données détaillées fonctionne déjà, alimentée par les États membres sur une base volontaire (mais avec des différences de concept selon les pays) et les données détaillées sont diffusées sur CD-ROM et via la base de données New Cronos.

Mais, malgré la demande des Etats membres, le transport intermodal de marchandises, qui ne fait l'objet actuellement d'aucun texte juridique spécifique et n'est abordé que marginalement dans les textes relatifs aux différents modes de transport, n'a pas fait l'objet, de la part d'Eurostat, d'intensification de travaux le concernant.

En matière de suivi des déplacements de personnes, il reste à tirer les leçons de la réalisation de l'enquête paneuropéenne sur les déplacements de personnes à longue distance qui a été évoquée plus haut (cf. point 1).

Pour l'activité des entreprises de transport, le règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises adopté en 1996 est d'application complète en ce qui concerne les entreprises dont l'activité principale est le transport, mais ce n'est que pour la fourniture de quelques données, très loin donc de la richesse des informations disponibles par exemple dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise française. Un projet de complément spécifique aux transports reste à mettre en chantier, mais la France est isolée sur ce point et il faut espérer que des compléments d'information viendront, à terme, des extensions portant sur l'ensemble des services, y compris transports.

C'est ainsi que, à l'occasion d'un projet d'extension du règlement relatif aux statistiques conjoncturelles, la fourniture d'indices de prix dans les transports se trouve à l'ordre du jour.

A signaler également la poursuite des travaux lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme « TERM » (« Transport and Environment Reporting Mechanism ») visant au rassemblement de données statistiques sur les transports destinées à alimenter les exercices d'évaluation nécessaires pour éclairer les mesures à prendre pour réduire les émissions, par les transports, de gaz à effet de serre et de polluants.

6. Liste des publications

Les publications relatives aux enquêtes statistiques, d'intérêt général, obligatoires ou non, des programmes d'enquêtes 2002-2003 sont les suivantes :

- Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE)

Les résultats de l'EAE transport 2000 ont fait l'objet des diffusions suivantes :

- une présentation générale dans un numéro spécifique de « SES - Infos rapides, transports » :
Les entreprises de transport en 2000 : nouvelle année de croissance, en ligne avec 1999 (n° 158, juillet 2002)
- une publication « Données détaillées structurelles du SES, Transport » :
Les entreprises de transport
Enquête annuelle d'entreprise
Année 2000
accompagnée d'un cédérom fournissant les données 2000 les plus détaillées avec rappel des résultats 1998 et 1999.

Les résultats détaillés de l'EAE transport 2001 donneront lieu à la diffusion d'un cédérom. A ce jour, des premiers résultats ont fait l'objet d'un numéro spécifique de « SES - Infos rapides, transports » :

- Les entreprises de transport en 2001 : résultats provisoires (n°172, décembre 2002).

Une publication complémentaire sur les performances des entreprises de transport routier de marchandises, analysant les marges et ratios de productivité (moyenne et dispersion), sera réalisée ultérieurement.

- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM)

Des résultats mensuels de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) sont intégrés dans les numéros de la série « SES - infos rapides, transports » consacrés à la conjoncture des transports et dans le Bulletin statistique du SES - Transport (mise à jour mensuelle dans la partie « statistiques » du site internet du ministère).

Les résultats de l'enquête TRM font également l'objet de numéros spécifiques de « SES - Infos rapides, transport » :

- trimestriellement pour les transports et les trafics, dernier numéro paru : Les transports routiers de marchandises au premier trimestre 2003 (n° 192, juillet 2003) ;
- semestriellement pour les prix du transport, dernier numéro paru : Les prix du transport routier de marchandises au deuxième semestre 2002 (n°184, mai 2003).

Diffusion annuelle détaillée la plus récente disponible :

L'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises en 2002 , sur le site internet du ministère (www.equipement.gouv.fr/statistiques)

Les résultats de l'enquête relative à 2002 ont également fait l'objet d'une présentation générale dans un numéro spécifique de « SES - Infos rapides, transport » (n°190, juillet 2003).

- Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers en 2000 – 2001 (VUL)

Les résultats de l'enquête VUL 2000 – 2001 ont fait l'objet des diffusions suivantes :

- une présentation générale dans un numéro spécifique de « SES - Infos rapides, transports » : Les véhicules utilitaires légers en 2000 (n°173, décembre 2002)
- une publication « Données détaillées du SES, Transport » : L'utilisation des véhicules utilitaires légers en 2000 (janvier 2003).

- Enquête permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers

Les résultats trimestriels ou semestriels de l'enquête permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers sont un élément essentiel des publications de l'Observatoire social des transports.

Dernier numéro paru de la publication trimestrielle (résultats relatifs au deuxième trimestre 2002) :

Observatoire social des transports

La conjoncture sociale du transport routier de marchandises

N° 31-32 - mars-juin 2003

Les résultats sont également repris dans les publications annuelles de l'observatoire social des transports, soit, en 2003 (sur l'année 2001) :

Bilan social annuel du transport routier de marchandises

Mars 2003

Une publication du même type pour les transports routiers de voyageurs est en cours de finalisation. Ces publications sont mises à disposition du public sur le site internet du ministère (www.equipement.gouv.fr/statistiques).

- Enquête trimestrielle de conjoncture du SES auprès des entreprises de transports de marchandises

Les résultats de l'enquête de conjoncture du SES auprès des entreprises de transports de marchandises sont publiés trimestriellement dans la série « SES - infos rapides, transport ».

Les résultats de l'enquête du 2ème trimestre 2003 ont ainsi été publiés dans le numéro 193 d'août 2003 :

L'opinion des transporteurs routiers de marchandises

Situation au deuxième trimestre 2003

Perspectives pour le troisième trimestre 2003

- Enquête trimestrielle « messagerie »

Les résultats de l'enquête relative à la messagerie font l'objet, tous les trimestres, d'un numéro de « SES - Infos rapides, transport ».

Dernier numéro paru :

Résultats de l'enquête messagerie au deuxième trimestre 2003 (n°194, septembre 2003).

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises

Les résultats de l'enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises font l'objet, tous les semestres, d'un numéro de « SES - Infos rapides, transport » :

Dernier numéro paru :

L'évolution des prix du transport fluvial de marchandises au second semestre 2002 (n°179, mars 2003).

- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (TRV)

Publication annuelle détaillée la plus récente disponible : Les transports autocars en 2001 (Données détaillées structurelles du SES, transport – août 2002)

Les résultats de l'enquête relative à 2001 ont également fait l'objet d'une présentation générale dans un numéro spécifique de « SES Infos rapides, transport » : Les transports par autocars en 2001 (n°159, Juillet 2002)

- Panel « Suivi de la demande touristique » (SDT) de la direction du tourisme, utilisé par le service économique et statistique pour le suivi des déplacements à longue distance

L'exploitation, dans une optique « transport », des résultats du panel « Suivi des déplacements touristiques », fait l'objet d'un numéro spécifique de « SES Infos rapides, transport »

Dernier numéro paru :

Les voyages des Français en 2002 (n°186, mai 2003)

Une partie de plus en plus grande de ces résultats est mise à disposition dans le site internet du SES. Le site internet du ministère de l'équipement, dans sa partie "économie et statistiques" (www.equipement.gouv.fr/statistiques), propose l'accès aux publications traditionnelles du service (SES-Infos rapides, Notes de synthèse...) et la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques annuelles ou conjoncturelles comme les séries, mises à jour mensuellement, de l'ancien bulletin trimestriel de statistiques, dont la publication papier est abandonnée en 2003. Les données sont ainsi facilement accessibles et « téléchargeables » dans un format permettant une utilisation aisée. Des enrichissements et mises à jour sont réalisés en continu : c'est ainsi que, par exemple, depuis début 2003, les séries de l'indice de production de services de transport sont consultables sur le site et téléchargeables.

Le projet de création d'un espace accessible par abonnement permettant d'accéder à des bases de données agrégées, qui aboutira au début 2004, permettra d'étendre encore davantage la masse des informations accessibles en ligne. Dans ce nouveau site, pour chaque ensemble de données, sept rubriques sont prévues et seront mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations :

1. un document de méthodologie, décrivant les sources de données et, si nécessaire, les méthodes de collecte des informations ;
2. les documents fournissant rapidement les principales informations chiffrées et leur analyse (SES infos rapides) ;
3. les principaux résultats, sous une forme numérique facilement récupérable ;
4. les documents procédant à des analyses plus complètes sur ce même thème ;
5. des données détaillées ;
6. un accès à une base de données détaillées permettant à l'utilisateur de réaliser lui-même des extractions ;
7. la description de bases de données de diffusion permettant de demander au SES la réalisation d'exploitations spécifiques.

Les rubriques 1 et 3 ainsi que 2 ou 4 seront toujours remplies et accessibles gratuitement à tout internaute. Les rubriques 5 à 7 ne seront pas toujours servies, au moins dans un premier temps, et ne seront accessibles que moyennant le paiement d'un abonnement, les exploitations à la demande (rubrique n°7) étant facturées en fonction de leur ampleur, selon un tarif publié par l'arrêté du 7 août 2003 fixant le prix des exploitations de bases de données statistiques du ministère de l'équipement (NOR : EQU0300608A).

Cela n'exclut pas la réalisation d'autres formes de publications, jugées utiles par les utilisateurs des supports antérieurement utilisés. C'est ainsi que les publications de documents succincts « SES-Infos rapides », destinés à publier rapidement les informations les plus importantes, ainsi que les notes de synthèse du SES, les études du SES et quelques rapports continuent d'exister sur un support papier.

Enfin, le mémento des transports est maintenu sous ses versions antérieures : document papier et cédérom, tandis que les autres cédéroms disparaissent sous cette forme, leur contenu étant accessible sur le site Internet.

**Fiche descriptive d'enquête statistique
pour examen d'opportunité
(présentée à l'inter formation « Statistiques d'entreprise » le 21 octobre 2003)**

**L'enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine
et pyrénéenne (enquête « Transit »)**

1. Service producteur.

Service Economique et Statistique (SES) du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne (enquête « transit »).

3. Objectifs généraux de l'enquête

- Disposer d'informations homogènes sur les flux de transit de marchandises à travers la France (origine, destination, itinéraire emprunté et notamment points de franchissement des frontières, catégories de marchandises concernées), en renouvellement des opérations menées en 1992-1993 et 1999, quelle que soit la nationalité des véhicules
- Disposer d'informations permettant d'éclairer les enjeux liés au franchissement des barrières naturelles alpine et pyrénéenne.

4. Origine de la demande

Renouvellement des enquêtes de même type réalisées en 1992-1993 et 1999, et s'insérant dans un dispositif global d'observation couvrant également la Suisse et l'Autriche en ce qui concerne la barrière alpine, avec le soutien de la Direction générale Transport – Énergie de la Commission européenne, dans un contexte fortement évolutif (nouvelle réglementation et tarification depuis début 2001 concernant la traversée de la Suisse, forte croissance des flux transpyrénéens).

5. Principaux thèmes abordés

- Caractéristiques techniques des véhicules et nationalité
- Caractéristiques des parcours routiers y compris l'itinéraire emprunté pour les véhicules en transit
- Nature de la marchandise et tonnage transporté.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet, apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Quoique pays de transit, la France n'a pas de dispositif statistique permanent permettant de suivre les flux de transit de marchandises à travers la France en ce qui concerne la route. En attendant que le système de suivi des transports de marchandises par route sur une base régionale soit totalement opérationnel dans les pays de l'Union européenne, seule une enquête « Transit » spécifique peut fournir les informations nécessaires pour la connaissance des trafics.

La focalisation de l'observation sur les flux transmontagneux permet par ailleurs d'être plus pertinent que les enquêtes à vocation générale quant aux problématiques alpine et pyrénéenne

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

- Champ : véhicules routiers comportant deux essieux avec roues jumelées à l'arrière, ou plus de deux essieux, et passant la frontière française aux points de concentration du trafic poids lourds au franchissement des Alpes et des Pyrénées, quelle que soit la nationalité des véhicules
- Enquête auprès d'un échantillon de véhicules, avec un taux de sondage de l'ordre de 1 %, soit de l'ordre de 70 000 véhicules.

8. Période de collecte ; service réalisant la collecte

Collecte réalisée en 2004 selon un plan de sondage étalé sur l'année et représentatif des types de saisons, de jours dans la semaine et de période dans la journée, sans doute par les Centres d'études techniques de l'équipement (CETE).

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'interrogation de conducteurs se ferait par interview, dont la durée devrait être de l'ordre de cinq à dix minutes.

10. Groupe de pilotage

Les travaux préparatoires de l'opération dans son ensemble (route et rail) ont démarré avec les partenaires susceptibles de participer au financement de l'opération : SES, direction des routes, SETRA, direction des transports terrestres, direction du transport maritime, des ports et du littoral, ADEME, DATAR ainsi que l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA), RFF et la SNCF. Pour ce qui est de l'enquête relative à la route, une consultation des représentants des transporteurs routiers sera organisée.

11. Diffusion des résultats

Publication des premiers résultats dans les notes de synthèse du SES puis réalisation d'un cédérom de données détaillées.

Extrait du programme présenté à la formation Urbanisme, équipement, logement

Insee

Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

1. Introduction : exposé de synthèse

La demande européenne concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2004

Si la Commission confirme ces orientations lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « Enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, c'est donc l'extension aux transports routiers qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, dès que les évolutions de questionnaires demandées par la Commission auront été finalisées¹. Notons que le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). En outre, une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Tous ces éléments rendent assez naturelle une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, quelques difficultés techniques restant à résoudre en amont (dont les périodicités différentes des deux enquêtes). La solution retenue pour agréger les résultats des enquêtes mensuelle dans l'industrie du bâtiment (de la division des enquêtes de conjoncture) et trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee) afin d'obtenir des indicateurs conjoncturels relatifs au BTP utilisables par la Commission, pourrait suggérer une piste de solution transitoire, à discuter avec le SES.

¹ Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».